

Le Cfa dans la perspective de l'Euro
Projet de scénario

Par Sams Dine SY
Economiste financier & consultant

Décembre, 1997

Note Pro Bono

Le Franc Cfa dans la perspective de l'Euro *

SOMMAIRE

<i>Avertissement</i>	4
<i>Synopsis</i>	5
<i>Résumé exécutif</i>	6
Résumé	6
Conclusions et recommandations	9
Introduction	12
1. Le contexte du fcfa	13
1.1. Le cadre d'analyse	13
2.2. Spécificité du fcfa	14
2. La dynamique d'évolution du fcfa depuis 1990	15
2.1. Effets économiques	16
2.2. Effets sur les principes de la zone franc	17
3. Prospective du fcfa	18
3.1. Le scénario tendanciel : rattachement du fcfa à l'euro	18
3.2. Option 1 : Intégration des pays voisins dans une Uem africaine (Uema)	21
3.3. Option 2 : Mandat régional dans l'intégration économique africaine	22

L'auteur remercie Dr Abdul Aziz Dia, Abou Mobarack Lô et Babacar Carlos Mbaye pour leurs précieux commentaires. Cependant le contenu de ce document n'engage que lui.

Avertissement

Ce document a été rédigé à la fin de l'année 1997, c'est-à-dire avant :

- la publication de la liste des pays européens remplissant les critères de Maastricht ;
- la réunion de la Zone franc à Libreville au cours de laquelle a été abordée la question de l'avenir du fcfa, après la polémique lancée par la revue Jeune Afrique;
- la réaction de la France et de la Commission européenne, par l'intermédiaire des autorités compétentes.

Après la polémique déclenchée sur l'avenir du fcfa, les événements ont pris une tournure qui n'est pas favorable au traitement adéquat du vrai problème. Celui-ci doit être posé au plan du mode de rattachement et du système de prise de décision et non de celui du niveau de la parité. Sur ce dernier aspect, la France est mise dans la position inconfortable de responsable des ajustements de la zone franc mais qui, pour être crédible, doit rechercher des garanties auprès de l'Union européenne, alors qu'elle est par ailleurs tenue de réaliser, envers et contre tout, l'union monétaire et l'euro.

L'avenir n'étant écrit nulle part, sa préparation requiert un certain sens de l'urgence, en plus de la volonté politique. C'est pourquoi, les gouvernements africains devraient aider le gouvernement français à se retirer - avec la satisfaction du devoir accompli - de tous ces mécanismes de coopération, pour permettre leur adaptation au nouveau contexte de l'euro.

Les gouvernements africains devraient s'adresser directement au Conseil de l'Europe, pour démontrer leur capacité à maîtriser le processus d'ajustement au système monétaire polycentrique dont la naissance est maintenant imminente. Rien ne les empêche aussi de rappeler à cette instance sa responsabilité sur les conséquences éventuellement défavorables de ses choix de politique monétaire ainsi que les risques d'une instrumentation excessive de la zone franc, comme c'est de toute évidence le cas.

Il importe de faire passer ce message auprès des décideurs africains et de susciter en eux l'élan qui permettra de préparer l'avènement de l'euro, au moins aussi bien que d'autres régions du monde ont réussi à l'anticiper.

Samsdine SY, Octobre 1998

Synopsis

Dans la perspective de la disparition du franc français en 2002, les avantages économiques et monétaires du rattachement mécanique du franc cfa à l'euro sont encore incertains. Par contre, la mise en œuvre des deux premières étapes de l'union économique et monétaire européenne a déjà engendré des coûts incontestables, avec l'évasion massive des capitaux et la surévaluation du fcfa avant sa dévaluation. Les coûts de la création d'une zone euro franc cfa pour les pays africains viendraient alors s'y ajouter et réduire ses possibilités d'ajustement.

Ces pays devraient donc se garder de rechercher à tout prix l'ancrage du fcfa uniquement à l'euro.

A l'inverse, ils devraient, dans le cadre d'une démarche active d'adaptation :

- . concentrer leurs efforts pour réaliser, à l'horizon 2005, l'union économique et monétaire ouest et centre africaine et y intégrer les pays voisins non-membres ;*
- . se préparer à l'exécution d'un mandat régional en vue de l'achèvement de l'union économique et monétaire africaine, à l'horizon 2010.*

La promotion du fcfa au rang de monnaie à statut international est à ce prix.

Résumé exécutif

Résumé

La présente note s'adresse à trois questions : que va devenir le franc cfa quand le franc français aura disparue ? son avenir passe t-il par le rattachement à l'euro ? Existe-t-il d'autres options plus favorables aux pays africains ?

Le rattachement du franc cfa à l'euro résulte d'une évolution progressive du franc français et de la politique monétaire française. Comme convenu par l'Union européenne, le scénario de l'introduction de l'euro en trois phases se traduira par :

- . la proclamation de l'entrée de la France dans le groupe des pays élus au cours du premier semestre 1998 ;
- . le transfert, au niveau du Système européen des banques centrales, de la conduite de la politique monétaire en euros et le basculement de la sphère financière française dès le 4 Janvier 1999 ;
- . la disparition du franc français et son remplacement par l'euro qui sera déclaré monnaie unique dans l'Union européenne, au plus tard à la fin du premier semestre 2002.

Cette note examine les implications du scénario du passage à la monnaie unique en 2002. Après une brève introduction, la première section traite du contexte du fcfa ; la deuxième examine la dynamique d'évolution du franc cfa depuis 1990 ; la troisième est consacrée à la prospective du franc cfa. Les conclusions et les recommandations sont présentées juste après le résumé.

La mise en place de l'euro au premier janvier 1999 va parachever la construction de l'Uem européenne pour en faire la zone la plus attractive pour les investisseurs et les émetteurs internationaux, à cause de la taille de son marché, le poids de sa monnaie et la profondeur de ses marchés financiers. Ce processus va entraîner des effets dynamiques sur le développement de la zone franc. La réalisation des deux premières étapes de l'Uem en 1990 en 1994 a été marquée par l'ancrage du fcfa à l'ecu via le franc français, la libération indirecte des mouvements de capitaux avec l'extérieur, la limitation de la garantie de la convertibilité du fcfa. Ces différents chocs se sont traduits successivement par des évactions massives de capitaux, la surévaluation puis la dévaluation du fcfa et un effet d'imitation de l'Uem par la transposition partielle des critères de Maastricht au niveau de l'Uemoa et de la Uemac.

Si la rétrospective de la zone franc a toujours été marquée par le processus européen depuis le début des années 80, la prospective du fcfa le sera encore à cause de la tendance de cette monnaie à s'ajuster mécaniquement aux évolutions du franc français auquel elle est rattachée. La disparition du franc à partir de 2002 va créer un vide pour la zone franc. Par quoi va-t-il être comblé ? Cette note formule l'hypothèse que le scénario tendanciel de l'ajustement mécanique sera toujours à l'œuvre, bien après que l'euro aura remplacé le franc français.

Selon ce scénario, la zone franc substituerait l'euro au franc en l'an 2002, puisque le France s'y est engagé. En conséquence, les textes ainsi que les systèmes comptables seraient mis à jour. Ce faisant, la zone euro franc cfa qui en naîtrait, présenterait la particularité de rassembler les premiers pays à se rattacher collectivement à l'euro et à lui apporter sa caution. L'euro franc cfa aurait par conséquent un cours fixe par rapport à l'euro. Les risques de change avec les pays euro disparaîtraient, tandis qu'une seule courbe des taux s'imposerait aux marchés financiers africains en euro fcfa. La quote-part des réserves de change fcfa détenue par le trésor français serait libellée dans cette monnaie, réduisant de fait le pouvoir de celui-ci d'en disposer. La libération des mouvements des capitaux avec tous les pays ayant adopté l'euro serait légalisée. Les pays euro fcfa seraient juridiquement soumis aux critères en matière de déficits excessifs et se verraient interdire tout financement de leur déficit par les banques centrales. Ils renonceraient ainsi à la clause sur les concours consolidés à hauteur de 20% que celles-ci octroyaient aux trésors nationaux. La France imposerait une limite légale à la convertibilité, car elle ne sera plus autorisée à financer ses déficits par le Banque centrale européenne.

Tous ces chocs exerceraient des effets contradictoires sur les performances économiques et financières des pays africains et viendraient amplifier les effets de la baisse tendancielle des flux financiers officiels, de la dévaluation du fcfa et de la mise en œuvre des Uem africaines. L'euro monnaie forte et les critères de convergence accentueraient l'appréciation du taux de change réel de l'euro fcfa, la détérioration de la compétitivité prix, le creusement brutal des déficits budgétaire et du compte courant et l'évasion massive des capitaux, toute choses égales par ailleurs.

La différenciation entre les pays africains - que les flux financiers officiels parvenaient à masquer en période d'abondance - s'opérerait alors plus nettement. L'intégration aux marchés financiers - qui est la principale alternative à l'aide publique extérieure - se ferait de manière sélective.

Mais les risques les plus importants proviendraient de l'éclatement de la zone euro fcfa sous le poids des divergences des performances entre les pays membres et sous les effets du déphasage avec les autres pays africains qui évitent cette stratégie d'ajustement. Pour des pays ayant partagé une monnaie commune pendant presque un siècle, cette éventualité aurait des conséquences insoutenables. C'est pourquoi ce scénario n'est pas acceptable. Les pays africains doivent alors tirer les leçons de l'expérience vécue ces dernières années et rechercher des options qui leur permettent de sortir de cette situation. La note en a identifié deux.

La première option consiste à consolider l'Uemoa en l'étendant à l'ensemble de la zone franc et aux pays frontaliers dont les performances économiques sont susceptibles de converger avec celles des pays de la zone fcfa. Le fonctionnement de la zone cfa serait d'abord rationalisé par sa transformation en une Uem regroupant les 14 pays africains membres, autour d'une Commission unique et d'une Banque centrale indépendante.

Par cette démarche l'Uem ouest et centre africaine "Uema" renforcerait sa crédibilité et deviendrait à son tour un pôle d'attraction pour les pays voisins non-membres. Mais l'intégration de ces derniers se ferait sans remettre en cause fondamentalement le caractère unique de cette Uem ouest centre africaine, à savoir un ensemble de pays aux dimensions économiques et humaines encore modestes. Ainsi après la Guinée Bissau, l'entrée de la Guinée Conakry, de la Mauritanie, du Cap vert, de Sao Tome et Principe et de la Gambie pourrait être envisagée.

La deuxième option consiste à aller au-delà de l'imitation et à rechercher l'union économique et monétaire africaine. Elle offre à la zone cfa le moyen de jouer un rôle unique dans l'atteinte des objectifs de l'intégration régionale en Afrique dans le domaine monétaire et financier. Cette option est inscrite dans le préambule du traité de l'Uemoa, qui réaffirme la fidélité des États membres aux objectifs de la Cea et de la Cedeao. Mais le traité ne dit pas comment les atteindre ; il s'agit de permettre à l'Uemoa d'atteindre les objectifs de la Cea, à partir d'un bloc économique et monétaire de dimension mondiale.

Cette option tient compte des limites de l'option précédente et suppose que le temps est venu pour les pays africains de dépasser aussi le concept d'État-nation. Elle suppose aussi qu'ils acceptent de fonder leur programme de coopération, non plus sur l'aide, mais sur les échanges économiques et commerciaux. Elle n'est pas contradictoire avec la précédente, car elle consiste finalement à se reposer sur l'Uemoa élargie, comme sur un levier, pour tirer le Nigeria et le Zaïre, pays sans lesquelles aucune perspective d'intégration régionale n'est possible en Afrique subsaharienne. Cette option prend en compte le fait que, dans le processus d'intégration régionale, la Communauté économique africaine devrait être plus attentive à la spécificité du fcfa, alors que dans le traité d'Abuja, le potentiel de cette monnaie est ignoré. Mais il appartient aux pays fcfa d'identifier cette option comme une opportunité découlant du passage à l'euro, pour la développer et la mener à bien.

Conclusions et recommandations

Les quatre principaux présupposés selon lesquels le sort du fcfa n'est pas lié à celui de l'euro ne sont pas valides. L'expérience vécue depuis l'adoption du programme d'union économique et monétaire européenne a démontré que :

- la France n'est plus en situation de garantir la convertibilité du fcfa en franc sans limitation ; celle-ci est de plus en plus conditionnée par les performances des pays membres dans la mise en œuvre de réformes macroéconomiques et structurelles et par les performances de la France en matière de convergence budgétaire, eu égard aux critères de Maastricht ;
- la parité fixe du fcfa avec le franc n'est plus suffisante pour garantir la stabilité du taux de change cfa à un niveau réaliste ;
- le cours du fcfa est déterminé de fait par celui du panier de l'euro ;
- l'harmonisation du régime des changes au sein de la zone franc a subi une entorse avec la libération des mouvements des capitaux instituée en 1990 entre les pays de l'Uem.

Au moment de l'adoption du programme de l'Uem européenne en 1990, l'éventualité d'un transfert de la gestion du système de la zone franc au niveau européen pouvait être envisagée, comme une suite logique à l'entrée du franc français dans la bande étroite du Système monétaire européen. Mais les risques d'éclatement de la zone étaient aussi réels, à cause notamment de la sévère crise économique et financière que les pays africains connaissaient. Aujourd'hui les chemins possibles entre ces voies extrêmes ont été balisés par la dévaluation du fcfa et l'adoption du traité de l'Uemoa, pour relancer le processus de l'intégration sous-régionale. Mais la perspective pour une transformation structurelle de la zone cfa reste encore assez lointaine, si l'on en juge par les difficultés à évaluer ou même à anticiper l'impact que pourrait exercer l'usage exclusif de l'euro sur la zone cfa.

Il reste que l'ancrage du fcfa au franc français a conduit à la dévaluation de 1994, qui a modifié le régime monétaire et financier de la zone franc et provoqué un effet d'imitation par l'adoption du schéma de l'Uem. Ces effets ont augmenté le coût du maintien par la France du principe hégémonique dans la régulation de la zone franc, pour empêcher la concurrence entre les monnaies qui y ont cours légal. Dans le nouveau régime de co-responsabilité qui se met en place, les pays africains seront en mesure d'assumer davantage de responsabilité dans l'ajustement par le taux de change et ne seront plus seulement soumis à l'obligation d'y participer. L'extension de la responsabilité concerne aussi bien la fixation du niveau de la parité, la décision sur le mode de rattachement que le processus d'élargissement et d'approfondissement de leur zone monétaire.

L'évaluation des coûts et des avantages de l'intégration régionale et/ou de l'union monétaire entre pays industrialisés et pays en développement est aujourd'hui au centre des préoccupations des décideurs des pays de la Zone franc. Il est maintenant avéré que la monnaie unique et la libéralisation financière ne suffisent pas pour intégrer les pays africains membres à un pôle de

croissance comme l'Union européenne. Le processus de convergence des performances entre ces pays et la France est plutôt illusoire. La marche vers l'euro accentuera même la divergence entre la France et les pays africains. Ces derniers devraient par conséquent se garder de vouloir à tout prix s'ajuster mécaniquement à l'euro, par le rattachement du fcfa. Ils devraient se garder de négocier directement ou indirectement via la France ce rattachement. L'Ue et surtout la France pourraient avoir des intérêts de nature plus politique dans ce rattachement, sans être en mesure de fournir la preuve de l'existence d'avantages économiques et/ou monétaires substantiels pour les pays africains. Cependant ces pays doivent réaliser que les options alternatives possibles sont assez limitées. En conséquence :

- les pays africains de la zone fcfa doivent considérer que le détachement progressif de leur monnaie du franc est une évolution normale et même souhaitable, à mesure que cette devise tend à se fondre dans l'euro ; le contexte qui a été à l'origine de la création de la zone franc a changé et rien ne justifie le maintien du statu quo qui risque d'être plus coûteux et de conduire à des révisions déchirantes ; dans ces conditions la question que les responsables de ces pays doivent se poser n'est plus
 "que va devenir le fcfa lors du passage à l'euro ?" mais
 "comment s'affranchir de la dépendance vis-à-vis de cette monnaie tout en maintenant les acquis de la coopération intra zone franc et inter africaine ?"
- les pays africains de la zone fcfa ne peuvent pas attendre la disparition du franc français pour mettre en conformité les principes régissant le fonctionnement de la zone franc avec la pratique en cours depuis 1994, en ce qui concerne la limitation de la garantie de la convertibilité ;
- des dispositions transitoires doivent donc être prises pour éviter la circulation anarchiques des euros dans la zone, sans que cette devise y ait un cours légal ;
- la décentralisation de la gestion des avoirs extérieurs et de la conduite de la politique monétaire au niveau de la zone cfa doit constituer une priorité pour asseoir leur crédibilité économique et politique ;
- la poursuite de l'approche graduelle dans l'ouverture de la zone cfa aux pays limitrophes et l'approfondissement de l'intégration communautaire et politique doivent aussi être systématiques ; mais l'initiative doit rester aux pays membres de la zone fcfa et non à leurs institutions communautaires, pour bien signifier la dimension politique de l'opération ;
- les pays africains doivent entreprendre la transformation de la zone cfa en une Uem centre ouest africaine incluant la majorité des pays de la Cedeao et de l'Udeac ; cet objectif devrait être atteint à l'horizon 2005 ;
- les pays africains de la zone fcfa doivent mettre le franc cfa dans l'agenda de la construction de l'Union économique et monétaire africaine par le mandat régional en matière monétaire et financier ;
- ce mandat viserait à conforter le statut international du fcfa ;

- . les Gouvernements de ces pays doivent ouvrir les négociations avec la Communauté économique africaine, avec l'objectif de réaliser ce mandat à l'horizon 2010.

Dans ce schéma dynamique de réorganisation de la zone cfa, l'action des pays membres se situe à plusieurs niveaux :

- stimuler une réflexion indépendante sur ces questions, de manière à améliorer la prise de conscience des enjeux par les différentes couches de la société et des bénéfices pour les pays;
- entraîner la Commission de l'Uemoa et la Cemac à faire des propositions concrètes dans la prise en compte de ces évolutions ;
- inscrire la question dans l'agenda de la prochaine réunion des instances de la zone franc, qui risque aussi de coïncider avec la publication de la liste des pays élus pour l'euro ;
- utiliser leur capacité à exploiter les opportunités que créent la coopération internationale et leur capital de relations privilégiées avec les pays de l'Union européenne pour qu'ils acceptent ce schéma et en tirent les conséquences pour la réorientation du soutien qu'ils apportent aux pays africains.

Introduction

L'objet de cette note est de contribuer à l'élaboration du scénario d'évolution du fcfa dans la perspective de l'euro¹. La question du retour à la souveraineté monétaire et de ses conséquences a été exclue du sujet.

Avec la mise en œuvre du scénario de passage à l'Euro, à partir de premier trimestre 1998, le fonctionnement de la Zone Franc s'inscrit - nonobstant les accords, traités et conventions qui la régissent - dans le cadre des dispositions prévues par le traité de Maastricht en matière de politique monétaire. Cette nouvelle donne oblige la France, pays candidat à faire partie du premier groupe élu, à remplir les critères de convergence et à lever tous les obstacles politiques et juridiques à l'usage de l'Euro. L'introduction et la généralisation de l'Euro, affecteront le mode de rattachement du Franc Cfa, comme du reste la politique du franc fort, la libération complète des capitaux, le gel de la composition de l'ecu ont accentué la surévaluation du taux de change Cfa et rendu inévitable la dévaluation.

Depuis l'adoption du programme de l'Uem européenne, les pays africains de la Zone Cfa sont soumis à des tensions créées par la dynamique de l'Euro. Après avoir mis à l'épreuve l'ajustement mécanique de leur monnaie commune, ils devront faire face à l'accélération de cette dynamique. Prendre la mesure des défis que représentent la disparition du franc français, le nouveau régime de coordination des politiques monétaires au sein de la zone franc et la mise en œuvre des unions économiques et monétaires africaines, tels sont les ambitions de cette note d'orientation.

L'avenir du fcfa analysé ici est-il dans le rattachement mécanique à l'euro ? Ce rattachement est-il une contrainte ou une opportunité nouvelle ? Quelles leçons tirer de l'expérience de la surévaluation du taux de change cfa imposée ou soutenue systématiquement par la France depuis qu'elle a adopté la politique du franc et en particulier au cours de la première étape de l'Uem ? Existe-t-il d'autres options que le rattachement à l'Euro ? Quelles sont les perspectives d'une intégration africaine à partir du fcfa ? Comment gérer l'introduction du fcfa dans les autres pays africains ? En termes plus généraux, comment rendre compatible l'intégration monétaire régionale en Afrique et l'intégration monétaire multilatérale entre l'Ue et la Communauté économique africaine ? Voilà un ensemble de questions qui interpellent la démarche prospective.

La première section rappelle le contexte du fcfa ; la deuxième examine l'impact de la mise en œuvre des premières étapes du programme de l'Uem ; la troisième explore le scénario tendanciel du rattachement du fcfa à l'euro au cours de la troisième étape de l'Uem ainsi que les options alternatives et leurs implications.

¹ Voir Sams Dine SY : Impact de l'évolution du Système monétaire européen sur le régime monétaire et financier des pays africains membres de la zone CFA, rapport préparé pour le compte de la CEA (1990) ; ainsi que le document de synthèse des Nations-Unies portant le même titre, présenté à la Réunion du Groupe intergouvernemental d'experts de la Conférence africaines des ministres africains des finances; E/ECA/Trade/91/33; 1991

1. Le contexte du fcfa

1.1. Le cadre d'analyse

Depuis 1990, date d'adoption du programme de l'union économique et monétaire européenne, la zone franc est impliquée dans plusieurs régimes de change qui cohabitent au plan bilatéral et multilatéral. Les effets de cet enchevêtrement de régimes de change constituent en eux même un défi pour la compréhension et nécessite l'élaboration d'un cadre analytique pour les appréhender. Divers cadres peuvent être utilisés conjointement ou séparément, parmi lesquels figurent la théorie de la convergence/divergence, celle des chocs ou celle des effets d'interaction et d'intégration monétaire. Sans entrer dans les détails de l'analyse², ces différents cadres suggèrent :

- l'existence d'un phénomène de divergence plutôt que de convergence entre l'euro, le franc français d'une part et le franc cfa d'autre part ;
- la persistance de chocs de nature diverse sur la zone franc et sur les pays membres, qui se traduiront par des effets variables à chaque étape de l'Uem :
 - . des chocs spécifiques et asymétriques sur chacun des pays africains membres ; ces chocs ont pour source la politique monétaire et financière française à travers de multiples canaux de transmission : taux d'intérêt, taux de change, crédit bancaire, ouverture et libéralisation financière ;
 - . des chocs communs et symétriques sur toute la zone franc, du fait de l'existence de l'euro et de la conduite de la politique monétaire en euros ; ces chocs ont pour source la politique monétaire unique européenne et affectent de manière maintenant quasi permanente toute la zone franc, y compris la France, à travers les mêmes canaux de transmission ;
- l'existence de quatre principaux points d'impact : l'étendue de la garantie de la convertibilité, le principe de la parité fixée irrévocablement avec le franc, la liberté de transfert et l'harmonisation des règles de change.

Selon les hypothèses retenues et la nature des variables activées, l'impact de l'euro peut se diffuser sur le régime de change et de coordination en zone cfa, le degré d'ouverture de cette zone et sur la garantie de la convertibilité. De ce fait, les impacts et la perception qu'on peut en avoir évoluent dans le temps. Ainsi la non-élimination par la France de l'ensemble des obstacles à l'union

² Voir : Economie européenne : marché unique monnaie unique ; n° 44 ; CCE; 1990.

Krugman P. Strategic trade policy and international affairs MIT Press; 1986

Siroën J.M. : L'intégration entre pays inégalement développés dans la régionalisation de l'économie mondiale ; Commissariat général du Plan ; 1996

Boyer R. The convergence hypothesis revisited : globalization but still the century of nations ? ; CEPREMAP n°9403 ; 1993

Bourguignon F. un point de vue sur la convergence. Economie Internationale n° 71 ; 1997

Prudhome R. The potential rôle of the EC budget, in the reduction of spatial disparities in a European EMU ; European Economy n° 5 ; 1993

monétaire et à l'intégration financière aurait pour conséquence son exclusion du premier groupe des pays élus pour l'euro, donc la dévalorisation du franc. A contrario, l'élimination par la France de l'ensemble des obstacles à l'union monétaire et à l'intégration financière aurait pour conséquence son admission dans le groupe des élus pour l'euro, donc la disparition du franc.

2.2. Spécificité du fcfa

La Zone franc constitue un cas extrême d'intégration régionale, de par la structure des pays qui sont concernés et la nature du projet qui les réunit. En effet elle lie un pays qui revendique le rang de 4^e puissance politique, militaire et industriel mondial - la France - à 6 pays qui sont considérés parmi les moins avancés du monde (Bénin, Burkina, Guinée Bissau, Niger, Togo) et 8 autres pays à faible revenu, mais de niveau différent. Elle constitue paradoxalement l'une des tentatives d'intégration régionale qui a le plus réussi en Afrique ou du moins, dont la pérennité contraste avec les échecs des autres accords régionaux. Elle est enfin l'expérience d'intégration (et/ou d'union s'agissant de l'Umoa) monétaire contemporaine la plus durable.

La spécificité de la Zone franc s'explique par l'existence d'un projet politique qui, à l'origine, était l'empire colonial, avant de devenir un projet destiné à renforcer le poids de la France dans le monde, les deux autres piliers de sa stratégie hégémonique étant l'arme nucléaire et la place au sein du Conseil de sécurité. Le lien externe entre la France et les pays africains est prépondérant. Il est en partie la cause et la conséquence du faible niveau des échanges entre ces pays et de leur intégration interne. La surévaluation du taux de change Cfa et le report de l'ajustement au cours des années 80, en réponse à la dégradation de l'environnement extérieur, témoignent de la vigueur des canaux par lesquels la France transmet à ces pays sa politique monétaire et financière.

Au cours de son existence, la zone franc a été secouée par des turbulences liées principalement à l'évolution de l'environnement international. La baisse du prix des matières premières et la dépréciation du dollar par rapport au Franc ont contribué à la surévaluation du fcfa. D'autres causes internes telles que les conditions initiales défavorables, la sécheresse et les mauvais choix de politique s'y ajoutent.

La politique monétaire française a aussi transmis à la zone franc toutes sortes de chocs, par l'intermédiaire de multiples canaux. Ces chocs sont allés en s'amplifiant, avec le processus d'intégration monétaire européenne. Ainsi en 1968, ce pays a dévalué le franc français, suite aux turbulences monétaires de la fin des années 60. Tirant les conséquences de sa vulnérabilité face aux à-coups du dollar, la France a recherché l'union monétaire avec ses autres partenaires. Ce processus n'a cependant abouti qu'en 1989, à la suite de l'adoption du rapport Delors sur l'Uem. Celui-ci préconisait un processus de construction couronné par une monnaie unique, ainsi qu'un échéancier en trois étapes, échelonnées entre 1990 et 1999.

La première est entrée en vigueur en 1990. La deuxième étape, dite étape de transition a débuté en Janvier 1994. La troisième étape était censée débuter en 1997, dans l'hypothèse ou une majorité d'États membres est éligible à l'euro ; finalement le début de cette étape a été reporté en 1998. Elle a été cependant découpée en trois phases constitutives du scénario de référence pour le passage à la monnaie unique³. La phase A (1998) est dite de lancement de l'Uem. La phase B est celle du démarrage effectif de l'Uem (1999-2001). Au cours de la phase C, l'usage de l'euro est généralisé et cette monnaie est déclaré monnaie unique de l'Ue (premier semestre 2002).

Ce bref rappel des principales étapes et phases de la construction monétaire européenne n'a pas d'autre intérêt que de les mettre en perspective avec l'évolution constatée dans la zone cfa et de ses interactions avec l'euro.

Les changements opérés en 1994 dans le fonctionnement concret de la Zone Franc s'inscrivent dans cette perspective. Ces changements suggèrent qu'un nouveau modèle d'organisation est en train de se mettre en place, non sans difficultés. Celles qui seront créées par la disparition du franc, et par le transfert au niveau européen de la souveraineté et de la conduite de la politique monétaire, sont encore inédites, car elles créent un nouveau contexte pour le fcfa. Les pays africains membres seront contraints d'adapter les textes de la zone franc et leurs comportements à la politique monétaire européenne.

2. La dynamique d'évolution du fcfa depuis 1990

Au moment de l'adoption du programme de l'Uem (1990), les perspectives d'évolution de la zone cfa semblaient encore assez ouvertes⁴. Diverses évaluations réalisées, aussi bien par les institutions internationales, la Commission européenne, la France et par les pays africains faisaient ressortir trois scénarios :

- *un scénario tendanciel* d'ajustement mécanique du fcfa au Sme, qui pouvait se traduire ou non par le transfert au niveau européen de la responsabilité française dans la garantie de la convertibilité ; ce transfert pouvait être accompagné d'une dévaluation ; si ce scénario était probable, il n'était pas cependant considéré comme devant durer indéfiniment ;
- *un scénario gris* d'éclatement de la zone cfa et de renégociation par les pays, sur une base individuelle ou par petit groupe des accords de coopération monétaire ; ce scénario se justifiait par les difficultés des pays africains dans l'ajustement et par l'incapacité de la France à y faire face seule. A ces difficultés s'ajoutent les incertitudes qui planent sur l'Uem, la méfiance des autres pays européens vis-à-vis de la zone franc et leur refus de s'y impliquer.
- *un scénario rose* de transformation structurelle de la zone fcfa par l'abandon du principe hégémonique qui l'organise et l'accroissement de la responsabilité des pays africains membres

³ CCE : Green paper on practical arrangements for the introduction of the single currency ; COM(95) 333 final ; 1995

⁴ Sams Dine SY 1991 ; op cit

; les progrès dans la construction européenne, joints aux performances des pays africains, justifient un regain d'optimisme sur l'avenir de la zone cfa, davantage impliquée dans le processus d'intégration économique et monétaire à l'échelle africaine.

A l'épreuve des faits, ces scénarios ont subi des inflexions qui les ordonnent autour du scénario tendanciel, tandis que de nouveaux cheminements apparaissent. En effet, la dévaluation du fcfa et l'approfondissement de l'union monétaire par une union économique, ont permis d'éloigner les perspectives d'éclatement et de retour à la souveraineté monétaire nationale. Cependant la transformation structurelle de la zone franc n'a pas connu d'avancée remarquable, car il s'agit d'un processus de longue haleine. De ce fait, l'intégration de ces pays dans l'Union monétaire européenne n'est pas à l'ordre du jour. Néanmoins les effets économiques et structurelles de la mise en œuvre des deux premières étapes de l'Uem sur la zone franc sont manifestes.

2.1. Effets économiques

Ainsi, au cours des deux premières étapes de l'Uem, la Zone Cfa a subi de fortes perturbations :

- 1990-93 : évasion massive des capitaux, depuis la libération et la suppression du contrôle des changes entre la France et l'extérieur ;
- 1993 : décision de tirer les conséquences de l'ancrage du Franc dans la bande étroite du Sme sur le Fcfa. La dévaluation n'a été cependant effective qu'en Janvier 1994 pour des raisons davantage liées au calendrier politique des pays membres de la Zone Franc (y compris la France).
- 1992-94: les pays à monnaie Cfa étudient les modalités d'une intégration économique et consacrent leur décision d'imiter le modèle de l'Uem en adoptant l'Uemoa et la Cemap. Le Traité de l'Uemoa est largement inspiré par le traité de Maastricht.

La relation de cause à effet entre l'évolution vers l'Euro et la transformation du Fcfa n'est pas aussi simple. D'autres facteurs, qu'il convient de hiérarchiser, peuvent aussi être déterminants⁵. Parmi ces facteurs figurent les performances des pays cfa dans l'ajustement global, les progrès dans l'intégration régionale, l'instabilité des marchés financiers mondiaux. Les facteurs politiques, tels que les à-coups du processus de démocratisation et le comportement de l'État Français dans l'enceinte européenne ou internationale, ont aussi leur importance.

A ces effets de nature directe et statique sur l'ensemble des pays Cfa, il convient d'ajouter d'autres effets indirects et dynamiques, tel que le retour en grâce de ces pays auprès des bailleurs de fonds. Au plan macro-économique, ces pays enregistrent depuis 1994 des performances appréciables en matière de croissance. La relance du processus d'intégration se caractérise par un important effort d'approfondissement dans divers domaines, allant de l'environnement des affaires, à l'intégration

⁵ Sams Dine SY : Impact des changements survenus dans la Zone Franc sur l'intégration régionale en Afrique ; Conférence donnée à l'IDEP dans le cadre du 30^e anniversaire de l'Institut ; Février 1994.

financière, en passant par les assurances, la comptabilité mais aussi l'élargissement avec la Guinée Bissau.

2.2. Effets sur les principes de la zone franc

2.2.1. Effets sur la fixité irrévocable de la parité du taux de change avec le franc :

Le franc cfa a pratiquement perdu ce qui faisait son identité, car son évolution est maintenant largement déterminée par celle du Dm à l'intérieur du Système monétaire européen. Le gel de la composition de l'ecu panier et l'entrée en vigueur du traité de Maastricht ont confirmé cette nouvelle relation.

2.2.2. Effets sur la garantie de la convertibilité :

Elle est illimitée pour les opérations commerciales libellées en franc seulement. En contrepartie, les pays africains mettent en commun leurs réserves de change dans le comptes d'opérations et la France exerce un droit de veto sur les décisions stratégiques. Cependant, pour être éligible à l'euro, la France, comme les autres pays candidats doivent non seulement respecter les critères de Maastricht, mais aussi parvenir à lever tous les obstacles juridiques et politiques à l'usage de la monnaie unique⁶. Les traités, conventions et accords monétaires et financiers bilatéraux ne sont pas exclus de la liste des obstacles, même s'ils n'ont pas été ouvertement indexés. Par ailleurs la contribution française à l'ajustement des pays de la zone cfa est appelé à baisser. La garantie de la convertibilité va alors se révéler contraignante à l'avenir, si ce principe n'est pas modifié.

2.2.3. Effets sur le degré d'ouverture des pays de la zone franc

Il est important entre les pays mais réduit à l'extérieur, surtout depuis les décisions des autorités monétaires prises en Août 1993 de suspendre le rachat des billets fcfa et d'augmenter les coûts de transactions. Cette faible ouverture sur l'extérieur réduit les gains potentiels que les pays peuvent tirer de l'appartenance à une zone monétaire qui recherche aussi le soutien du Fmi.

2.2.4. Effets sur la participation d'autres États africains à la zone cfa

La motivation des autres pays à participer à la zone franc ne pourra se renforcer que si le Fmi devient plus entreprenant à leur endroit et réussit à les convaincre des gains potentiels de cette participation. La question du prêteur en dernier ressort se posera inévitablement si la présence de la France est perçue comme l'expression d'une volonté de renforcer sa position.

En tout état de cause, les pays de la monnaie fcfa ont tardé à évaluer les conséquences de l'Uem. C'est seulement à la suite de la dévaluation du Fcfa que ces conséquences ont été inscrites dans l'agenda des institutions de la Zone Franc. Il est indispensable pour les pays de prendre conscience que le passage à l'Euro exercera un impact considérable sur l'avenir du Fcfa. Les pays doivent faire de ce passage une préoccupation majeure de leur politique économique et monétaire. Ils

⁶ CCE : Lever les obstacles juridiques à l'usage de l'ecu, Livre blanc de la Commission à l'attention du Conseil ; SEC (92) 2472 final; 23 décembre 1992.

doivent examiner en profondeur l'impact potentiel de l'euro sur la politique monétaire et financière, la politique d'intégration régionale, les entreprises et les usagers africains qui voyagent en Europe.

Depuis la dévaluation du Fcfa et l'adoption du traité de l'Uemoa et du Cemac, l'évolution du fcfa s'inscrit en filigrane de celui de l'euro. Tout se passe comme si la zone franc devait s'ajuster mécaniquement aux évolutions du franc français, sous peine d'éclatement. Bien que les principes régissant son fonctionnement aient été mis à rude épreuve, rien ne semble justifier leur modification et encore moins leur abandon. Cette tendance qui s'affirme, relayé par les discours officiels mérite d'être analysée de façon à bien saisir ses implications, maintenant que les principales caractéristiques de l'euro sont connues, que ses chances de succès ont été évaluées et que le processus de son introduction est maîtrisé.

3. Prospective du fcfa

3.1. Le scénario tendanciel : rattachement du fcfa à l'euro

3.1.1. Hypothèses

Dans ce scénario, le franc cfa est rattaché à l'euro, qui prend la place du franc français. Les principes sont inchangés même si les pratiques évoluent.

3.1.2. Étapes du scénario

Le rattachement résulte d'une évolution progressive du franc et de la politique monétaire française passant par :

- la proclamation de l'entrée de la France dans le groupe des pays élus ou convergents (phase A) ;
- le transfert au niveau du Sebc de la conduite de la politique monétaire en euros (phase B) ;
- la disparition du Franc et son remplacement par l'euro (phase C).

Au cours du **premier semestre de l'année 1998**, la décision sur la liste des participants à l'euro sera prise par le Conseil de l'Europe sur rapport de l'Institut monétaire européen. Mais pour être éligible à l'Euro, il ne suffit pas seulement de remplir les critères de convergence nominale. En effet le traité de Maastricht stipule que le pays candidat aura aussi levé tous les obstacles à l'intégration financière et en particulier tous les obstacles juridiques à l'usage de l'Euro. Ces obstacles ont été identifiés dès 1986, puis en 1991 par diverses communications de la Commission européenne et par le livre blanc sur le même thème en 1992. Ils ont été systématisés dans les rapports successifs de l'Institut monétaire européen depuis son installation en 1994. L'annonce de l'éligibilité du Franc dans le noyau des premiers pays de l'Euro ne sera pas seulement le premier acte de la modification du lien institutionnel entre le fcfa et la future monnaie européenne. Cette annonce rendra de fait caduc le mode de coordination des politiques monétaires en vigueur au

sein de la Zone Franc, en modifiant la nature de la responsabilité de la France. Mais elle n'aura pas encore pour conséquence de soumettre directement ou indirectement des pays cfa aux injonctions de la politique monétaire unique, car celle-ci ne sera mise à l'épreuve qu'en 1999.

Au cours de la **deuxième phase**, la France n'aura plus à conduire de politique monétaire toute seule. Ce changement est sans précédent pour un pays qui dispose d'une monnaie à statut international et qui garantit la convertibilité d'autres monnaies. Le privilège de battre monnaie et de garantir la stabilité du fcfa lui sera de fait retiré. Les avoirs extérieurs détenus dans les comptes d'opérations seront libellés en euro. Les prêts et les aides qu'elle consent aux pays africains seront libellés en euro. Les banques françaises imposent à leurs filiales africaines un nouveau système de conversion. Cette monnaie commence à circuler librement en zone cfa, sans que les agents économiques y soient préparés. Ils détiendront ainsi des franc cfa, des francs français qui n'auront pas encore été entièrement retirés de la circulation et des euros, avant d'être considérés comme des devises par les législations nationales. Au cours de cette phase, la situation des monnaies européennes sera confuse en Afrique, avec des risques incalculables pour le fcfa. La dépendance des pays africains sera encore plus grande, à cause de leur implication dans un processus qui les marginalise. En maintenant le lien entre le fcfa et le franc, les pays s'exposent aux rigueurs de la politique monétaire unique dont les effets se diffusent à travers le système de gestion de la zone franc. A la fin de cette phase (2002), les divergences entre la France et les pays cfa concernant le dispositif de la zone franc menacent à nouveau de conduire à l'éclatement de la zone franc.

La troisième phase consacre l'usage exclusif de l'euro et la disparition du franc. Cette nouvelle situation est tout à fait inédite pour les pays fcfa, qui continuent à se raccrocher aux promesses françaises de maintenir l'intégrité de la zone franc, en ne retenant du changement que son aspect mécanique (signes monétaires). Dans l'intervalle, les pays de la zone cfa ont approfondi la coupure qui existait déjà avec les pays africains non-membres. De plus, le mécanisme est dénoncé comme un obstacle à l'intégration régionale en Afrique. La situation à l'intérieur de la zone cfa est de plus en plus marquée par des divergences des performances entre pays riches et pays pauvres; entre pays polarisés par le Nigeria et le Zaïre par le jeu de l'intégration spontanée et les autres; entre le Sénégal d'une part, dont le hinterland se rétrécit à cause de la persistance d'obstacles monétaires et financiers aux transactions avec ses voisins et la Côte d'Ivoire et le Gabon d'autre part, dont le rayonnement augmente du fait de leur capacité à exploiter tous les bénéfices liés à la survivance de la zone fcfa.

3.1.3. Implications

Ce scénario épouse les contours du scénario de référence pour l'introduction de l'euro. Les évolutions qu'on vient de décrire sont donc plus que probables. Mais les implications le sont moins car elles sont conditionnées par d'autres facteurs et par le comportement d'autres acteurs, C'est pourquoi elles sont envisagées au conditionnel.

La zone franc substituerait l'euro au franc en l'an 2002, puisque le prêteur en dernier ressort s'y est engagé. En conséquence, les textes ainsi que les systèmes comptables seraient mis à jour. Ce faisant, **la zone euro franc cfa** qui en naîtrait, présenterait la particularité de rassembler les premiers pays à se rattacher en groupe à l'euro et à lui apporter sa caution. L'euro franc cfa aurait par conséquent un cours fixe par rapport à l'euro. Les risques de change avec les pays euro disparaîtraient, tandis qu'une seule courbe des taux s'imposerait aux marchés financiers africains. La quote-part des réserves de change fcfa détenue par le Trésor français serait libellée dans cette monnaie réduisant de fait, le pouvoir de celui-ci d'en disposer à sa guise. La libération des mouvements des capitaux avec tous les pays ayant adopté l'euro serait légalisée. Les pays euro fcfa seraient juridiquement soumis aux critères en matière de déficits excessifs et se verraient interdire tout financement de leur déficit par les banques centrales. Ils renonceraient ainsi à la clause sur les concours consolidés à hauteur de 20% que celles-ci octroyaient aux Trésors nationaux. La France leur imposerait une limite légale à la convertibilité, n'étant pas non plus autorisée à financer ses déficits par le Banque centrale européenne.

Tous ces chocs exerceraient des effets contradictoires sur les performances économiques et financières des pays africains et viendraient amplifier les effets de la baisse tendancielle des flux financiers officiels, la dévaluation du fcfa et de la mise en œuvre des Uem africaines. L'euro monnaie forte et les critères de convergence accentueraient l'appréciation du taux de change réel de l'euro fcfa, la détérioration de la compétitivité prix, le creusement brutal du déficit budgétaire et de celui du compte courant, l'évasion massive des capitaux, toute choses égales par ailleurs.

La différenciation entre les pays africains - que les flux financiers officiels parvenaient à masquer en période d'abondance - s'opérerait alors plus nettement. L'intégration aux marchés financiers qui est la principale alternative à l'aide se ferait de manière sélective, favorisant les pays ayant acquis une plus grande maîtrise dans la gestion des mouvements massifs d'entrée et sortie des capitaux qui sont inséparables de l'instabilité monétaire et financière.

Mais les risques les plus importants proviendraient de l'éclatement de la zone euro fcfa sous le poids de ces contraintes et du déphasage avec les autres pays africains, qui évitent cette stratégie d'ajustement. Pour des pays qui ont partagé une monnaie commune pendant presque un siècle, cette éventualité aurait des conséquences incalculables pour leur survie. C'est pourquoi ce scénario n'est pas acceptable.

Les pays africains doivent alors tirer les leçons de l'expérience vécue ces dernières années et rechercher des options qui leur permettent de sortir de cette situation qui les cantonne dans le rôle de suiveur, face à un précurseur qui dispose d'une avance considérable.

On commencera par présenter l'option la plus modeste avant de finir par celle qui est la plus ambitieuse.

3.2. Option 1 : Intégration des pays voisins dans une Uem ouest et centre africaine (Uema)

La première option prend acte du danger qu'il y a à subir passivement l'évolution vers l'euro, mais aussi de la nécessité de préserver la cohésion des pays membres. Elle consolide l'Uemoa en l'étendant à l'ensemble de la zone franc. L'ouverture graduelle aux pays frontaliers dont les performances économiques sont susceptibles de converger avec celles des pays de la zone fcfa, provoque ainsi un effet diffusant en Afrique centre ouest.

Au lieu de rechercher une transformation de la zone franc aussi radicale que celle qui en train de s'opérer en Europe, les pays opteraient pour une réforme en douceur. La zone fcfa serait rationalisée et fonctionnerait comme une réplique de l'Uem européenne. Elle regrouperait les 14 pays africains membres, autour d'une Commission unique, d'une Banque centrale unique, d'un marché commun, d'un programme de convergence des performances économiques et d'une politique communautaire.

Le point de départ de cette option serait la reconnaissance internationale de l'efficacité de l'innovation institutionnelle qu'est l'Uem. La Commission européenne contribuerait à la promotion et à la diffusion du concept. Elle s'appuierait aussi sur les succès de l'Uemoa et de l'Uemac.

Cette démarche aurait pour résultat de renforcer la crédibilité de l'Uem ouest et centre africaine "Uema". Elle deviendrait à son tour un pôle d'attraction pour les pays voisins non-membres. Mais l'intégration de ces derniers se ferait sans remettre en cause fondamentalement ce qui fait la compétence distinctive de la zone fcfa, à savoir le regroupement d'un ensemble de pays aux dimensions économiques et humaines encore modestes.

Ainsi après la Guinée Bissau, le cas de la Guinée Conakry, de la Mauritanie, du Cap Vert, de la Gambie et de Sao Tome et Principe pourrait être envisagé. Dans un second temps, le processus pourrait atteindre le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone.

La faisabilité de cette option est conditionnée par la capacité de la zone cfa à se différencier de la France. Cette différenciation pourrait être concrétisée par la limitation formelle de l'étendue de la garantie de la convertibilité. En contrepartie les pays assureraient la responsabilité entière de la conduite de la politique monétaire et de la gestion des avoirs extérieurs. Un système de surveillance multilatérale serait mis en place.

Les avantages de cette option sont importants, mais les inconvénients le sont aussi.

L'Uema, devient plus attrayante à cause aussi des retombées positives de l'expérience européenne à laquelle elle est, de fait, associée.

Les petits pays voisins qui sont à la croisée des chemins, ont besoin pour mieux exploiter leur potentiel de croissance, d'une monnaie convertible et d'un marché régional plus important.

"L'Uema" accélère aussi la mise œuvre des traités de la Cedeao et de la l'Udeac par le jeu de la coopération renforcée dans le domaine communautaire. L'introduction de ce principe autoriserait en effet ces pays et ceux de l'Uemoa à aller de l'avant dans leur coopération monétaire, sans préjudice pour les autres pays de la zone franc.

Cette option comporte néanmoins d'importants risques de dilution de la Ceadao et de l'Udeac dans la zone franc. Elle remet en cause aussi l'architecture de la Communauté économique africaine, qui repose essentiellement sur la réalisation des communautés économiques sous-régionales. C'est pourquoi sa faisabilité se heurte à des obstacles politiques et institutionnels et à l'effet de polarisation spontanée qui est à l'œuvre autour du Nigeria et du Zaïre. L'absence d'avantages compétitifs internationaux durables, en particulier une monnaie solide et convertible dans ces deux pays, est cependant de nature à rendre crédible cette option.

Cette option a en fait une portée limitée, car elle consiste à faire des répliques en miniature de l'Uem, d'abord avec l'Uemoa et l'Uemac, puis avec "l'Uema". Ces répliques évolueraient dans un cadre prédéfini, sans la possibilité de suivre une autre trajectoire, ni la capacité à assumer les fonctions essentielles d'une Uem indépendante Elle reste en effet dépendante de la France en matière monétaire. Le fcfa se caractérise toujours par son faible pouvoir libérateur.

L'effet d'imitation ne suffit pas en fait à assurer des performances convergentes si d'autres capacités sociales, technologiques et financières ne sont pas au préalable massivement renforcé. Or une initiative de renforcement - du type plan Marshall - n'est pas encore à l'ordre du jour.

3.3. Option 2 : Mandat régional dans l'intégration économique et monétaire africaine

Une deuxième option consiste à aller au-delà de l'imitation et à rechercher l'union économique et monétaire africaine. Elle offre aux pays de la zone cfa le moyen de jouer un rôle unique dans l'atteinte des objectifs de l'intégration régionale en Afrique dans le domaine monétaire et financier. Cette option est inscrite dans le préambule du traité de l'Uemoa, qui réaffirme la fidélité des États membres aux objectifs de la Cea et de la Cedeao. Mais le traité ne dit pas comment les atteindre ; il s'agit de permettre à l'Uemoa de réaliser les objectifs de la Cea, à partir d'un bloc économique et monétaire de dimension mondiale.

Cette option tient compte des limites de l'option précédente et suppose que le temps est venu pour les pays africains de dépasser aussi le concept d'État-nation. Elle suppose aussi qu'ils acceptent de fonder leur programme de coopération, non plus sur l'aide, mais sur les échanges économiques et commerciaux.

Cette option valorise l'idée que l'avenir est à la constitution de grands ensembles flexibles et que, grâce à de bonnes réformes, le continent africain peut accomplir des performances économiques et monétaires semblables à celles des autres continents.

Partant de ces hypothèses, les pays africains de la zone cfa lanceraient une initiative de négociation au sein de la Communauté économique africaine. Cette initiative consisterait à se faire reconnaître comme porteur d'un projet politique intégrateur qui ne peut plus être suspecté de servir les intérêts d'un autre pays industrialisé et encore moins d'être instrumenté par ce pays.

La mise en œuvre de cette option passe par la définition de principes clairs permettant de positionner le fcfa comme une monnaie africaine à part entière, au service d'un groupe de pays disposant d'une capacité et d'une expérience majeure dans la conduite de projets intégrants et intégrés. Une fois que ces principes sont définis, la zone cfa doit se doter d'orientations opérationnelles en matière d'intégration régionale, ainsi que d'un plan précis à soumettre à l'approbation des partenaires de la Cea. Elle pourrait au besoin tirer profit de l'assistance technique multilatérale ou européenne. Mais dans le cas idéal, elle devrait utiliser ses ressources propres.

Cette option met les pays en position d'anticiper la disparition du franc français et le passage à la monnaie unique.

Les avantages pour les différents pays membres sont dans ce cas plus difficiles à identifier que les coûts, car ils ne se feront sentir qu'à long terme. Néanmoins on peut affirmer que certains aspects qualitatifs de ces avantages sont réels pour le pays qui aura réussi à donner corps à cette option.

Cette option n'est pas contradictoire avec la précédente, car elle consiste finalement à se reposer sur l'Uemoa élargie, comme sur un levier pour tirer le Nigeria et le Zaïre, pays sans lesquelles aucune perspective d'intégration régionale, donc de développement, n'est possible en Afrique subsaharienne. Elle suppose néanmoins de la part des pays africains fcfa qu'ils soient en mesure d'identifier les opportunités qui découlent du passage à l'euro, pour développer leur propre stratégie. Ils pourraient ainsi jouer le rôle de catalyseur dans la mise en œuvre du traité d'Abuja. Cette option prend en compte le fait, dans le processus d'intégration régionale, la Communauté économique africaine devrait être plus attentive à la spécificité du fcfa, alors que dans le traité d'Abuja, le potentiel de cette monnaie est ignoré.